



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3647

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez pas rester muré dans le silence. Ni la colère simulée d'un Président qui décide de tout mais n'assume pas tout, surtout quand ça souffle ; ni votre gestion verticale et technocratique, en retard pour les masques hier et pour les vaccins aujourd'hui ; ni les dépenses de consultants ; ni votre communication plus ambitieuse que le nombre de vaccins disponibles : rien de tout cela n'est de nature à convaincre les Français de l'efficacité de votre absence de stratégie vaccinale.

Si les questions et les critiques, quoiqu'en pense le Premier ministre, appartiennent au débat démocratique, le moment n'est pas aux croche-pieds – que le Gouvernement est assez grand pour se faire lui-même ; le moment est à la mobilisation. Alors que pèse le risque d'une accélération des contaminations, notamment avec l'émergence des variants, le vaccin constitue le principal outil dont nous disposons pour espérer bientôt revivre, retrouver une vie sociale, culturelle et associative, et voir notre économie enfin repartir, non pas comme une fin en soi, mais au service de l'emploi.

La mobilisation, c'est s'appuyer sur l'expertise des acteurs de santé, au plus près du terrain, mais aussi sur les communes et leurs élus, qui sont prêts à se mettre en quatre pour faciliter la vaccination, avec humanité et proximité. La mobilisation, c'est s'appuyer sur la démocratie sanitaire, comme c'est le cas à Dieppe, où un conseil territorial de santé a été convoqué. La mobilisation, c'est emporter la confiance de nos concitoyens en montrant que les moyens déployés sont à la hauteur et qu'ils donnent des raisons d'espérer. La mobilisation, c'est utiliser les outils de la démocratie, avec le Parlement et non contre lui. La mobilisation, au pays de Pasteur, ce n'est pas gouverner avec les sondages, mais assumer le risque politique de la situation et donner le signe aux administrations que ce risque est porté. Nous sommes prêts à vous y aider sur le terrain. La mobilisation, c'est vacciner au plus vite, au-delà des publics fragiles, tous les Français qui le veulent, pour amplifier l'adhésion.

Ma question est donc simple : quand et comment, avec les acteurs de terrain, tous ceux qui le souhaitent se feront-ils vacciner ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie sincèrement pour votre question. Je suis d'accord avec vous : l'heure est à la mobilisation.

Vous l'avez dit, la mobilisation est d'abord celle des acteurs de santé. Plus de 200 centres de vaccination ont été

ouverts et tournent à plein régime. Je songe d'ailleurs au modèle à l'œuvre à Grenoble, où les professionnels de santé, en lien avec le Conseil national de l'ordre des médecins, sont allés jusqu'à ouvrir des centres en soirée et pendant une partie de la nuit pour que les médecins et les infirmiers libéraux qui travaillent toute la journée puissent se faire vacciner. Demain, nous mobiliserons encore davantage de médecins, mais aussi, je le souhaite, des pharmaciens, grâce aux prochains vaccins disponibles, qui seront plus simples d'utilisation, puisque leurs conditions de conservation n'imposeront pas de les utiliser uniquement dans de grands centres. Croyez-moi : nous utiliserons toute la puissance et la force de frappe offerte par nos soignants, qu'ils exercent à l'hôpital ou en ville, qu'ils soient étudiants ou retraités.

La mobilisation, c'est aussi celle des élus.

Or j'ai des dizaines d'exemples d'élus de communes, d'intercommunalités, de départements ou de régions qui se mobilisent en déployant des moyens pour aller chercher, demain, les personnes âgées isolées, à leur domicile, afin qu'elles ne restent pas éloignées de la vaccination. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*) Je pense par exemple à un élu départemental qui n'appartient pas à notre majorité. Il m'expliquait qu'il avait mis ses équipes médicales à la disposition des EHPAD, où il n'y a pas forcément de médecin coordonnateur, afin que nous puissions avancer plus vite et de manière satisfaisante. Je l'ai remercié. Voilà comment se mobilisent les élus. Vous avez cité votre propre exemple qui montre bien que la démocratie sanitaire dans les territoires est vive et même – vous avez raison de le souligner – fondamentale.

S'agissant de la mobilisation du Parlement, qu'ajouter si ce n'est que j'étais ce midi devant votre commission des affaires sociales, que je suis devant vous cet après-midi pour répondre à des questions sur la vaccination et que je serai ce soir au Sénat pour une nouvelle réunion de commission et des auditions au sujet de la vaccination ? Nous sommes à la disposition du Parlement, nous l'avons montré mois après mois depuis le début de cette crise.

Je souhaite comme vous que tous les Français qui veulent être vaccinés le soient. Cela dépendra évidemment des capacités de production des laboratoires. Avec Agnès Pannier-Runacher et Clément Beaune nous cherchons les vaccins partout où ils sont, nous incitons les laboratoires français à produire des vaccins qu'eux-mêmes n'ont pas identifiés pour augmenter nos capacités de vaccination. Nous y arriverons ensemble parce que la mobilisation est totale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Jumel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3647

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 janvier 2021](#)